

Politique de Prévention des Risques Professionels

Au sein de Brugarolas, nous sommes convaincus que la protection de la santé de tous les travailleurs, qu'il s'agisse de nos propres employés ou d'entreprises collaboratrices, est fondamentale et stratégique. C'est pourquoi l'entreprise accorde la plus haute priorité à leur protection et, par conséquent, se concentre sur la fourniture d'un lieu de travail sûr et sain.

Afin d'adopter et d'intégrer ce qui précède, Brugarolas applique dans son système la philosophie de l'amélioration continue des conditions de travail et a mis en place une politique de prévention des risques professionnels fondée sur les principes suivants :

Concevoir nos produits et processus en évaluant la sécurité et en minimisant les risques pour la santé, en mettant à la disposition des travailleurs tous les équipements de protection collectifs et individuels requis et en veillant à leur utilisation correcte.

Encourager la motivation et la participation de l'ensemble du personnel de l'entreprise, en garantissant les droits de consultation et de participation des salariés.

Identifier et contrôler toutes les activités, processus, produits et services susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité.

Former les travailleurs à intervenir en cas d'urgence et doter l'entreprise de tous les éléments nécessaires à la lutte contre l'incendie.

Informers les travailleurs des risques potentiels liés à leur lieu de travail, tels que les risques physiques, chimiques, ergonomiques, biologiques, mécaniques, psychosociaux et environnementaux, afin de prévenir les accidents ou les maladies professionnelles.

Fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, ainsi qu'une formation adéquate des employés en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels.

Gérer les accidents et les incidents et proposer des mesures correctives en matière de sécurité afin d'obtenir l'absence d'accidents dans tous les processus et activités que Brugarolas réalise.

Cette politique de prévention des risques, signée par la Direction générale et approuvée par le Comité de la sécurité et de la santé, sera diffusée à toutes les parties concernées afin qu'elle soit comprise et appliquée.